



# Règlement ludothèque

Arrêté par le conseil communautaire du 27 mai 2010, le règlement intérieur des dés en bulles est remis à chaque nouvel abonné au moment de son inscription.

## **Orientations pédagogiques**

Les dés en bulles proposent un temps d'animation parents/enfants autour du jeu ainsi que le prêt de jeux.

Les animations des dés en bulles sont un espace privilégié pour partager le plaisir de jouer en famille ou entre amis. Elles permettent de découvrir de nouveaux jeux, d'emprunter des jeux et d'échanger entre familles.

## **Fonctionnement:**

La ludothèque les dés en bulles est ouverte le premier samedi de chaque mois de 10h à 13h et de 14h à 17h30 et les mercredis de 13h30 à 19h au centre culturel le Grand Nord.

A la demande, les dés en bulles animent des temps autour du jeu de société dans les communes de Mayenne Communauté.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Certains jeux ne peuvent pas être empruntés. Se renseigner auprès des animatrices.

## **Modalités d'inscription :**

Les temps d'animations sont gratuits, ouverts à tous, habitants ou non de Mayenne Communauté.

Les emprunts de jeux sont accessibles à tous à condition de souscrire à une adhésion (17 € Mayenne Communauté, 21 € hors Mayenne Communauté). Les tarifs sont délibérés par le conseil communautaire. L'adhésion est valable pour une année (à la date anniversaire de l'inscription). Une carte d'adhérent est remise et doit être présentée pour chaque emprunt de jeux.

L'abonnement ne peut se faire que sur les temps d'ouverture de la ludothèque (1<sup>er</sup> samedi ou les mercredis au Grand Nord ou animations en bibliothèque).

Les emprunts de jeux par les particuliers sont possibles lors des temps d'animation. Les porteurs de la carte d'adhésion peuvent également emprunter ou rendre leurs jeux dans une des bibliothèques partenaires : Aron, Belgeard, Jublains, La Chapelle au Riboul, Lassay-les-Châteaux, Sacé.

L'abonnement pour le prêt de jeux donne accès à :

- Pour les familles : un jeu par enfant et un jeu pour les adultes ;
- Pour les ménages sans enfant : deux jeux pour adulte ;
- Pour les grands-parents : un jeu moins de 6 ans, un jeu plus de 6 ans, et un pour les grands-parents.
- Pour les assistantes-maternelles : un jeu pour les moins de 3 ans, un pour les enfants d'âge périscolaire + un jeu par enfant et un pour les parents (comme la carte famille).

La durée d'emprunt est d'un mois renouvelable une fois sur demande.

Les retours se font aux horaires d'ouverture de la ludothèque ou à défaut à l'accueil du Grand Nord. Les jeux ne doivent en aucun cas être déposés dans la boîte de retour de livres de la médiathèque.

Toute modification dans la fiche d'inscription doit être signalée (changement d'adresse/mail/n° de téléphone...).

#### **Perte, détérioration ou retard :**

En cas de perte, détérioration ou de non-retour d'un jeu, le prix du jeu est facturé à la famille via le Trésor Public.

En cas de retards répétés, l'adhérent est interdit de prêt de jeux.

En cas de perte ou détérioration de pièces de jeu :

- pour les jeux de société : après avis des ludothécaires (possibilité de récupérer la pièce chez l'éditeur ou de fabriquer par le service), chaque pièce est facturée 3€.
- pour un jeu de construction, la pièce est facturée 1 €.

En aucun cas les jeux ne doivent être réparés par l'adhérent.

#### **Protection des jeux :**

Un inventaire est systématiquement fait au retour des jeux.

Les jeux font l'objet d'un entretien régulier à la ludothèque, ils doivent toutefois être rendus propres.

Toute anomalie constatée au moment de l'emprunt doit être signalée (par mail ou téléphone si ce n'est sur place).

#### **Profiter du plaisir de jouer, c'est aussi respecter quelques règles**

- la ludothèque n'est pas un mode de garde mais un lieu d'échanges et de convivialité autour du jeu.
- La présence d'un adulte est obligatoire auprès des enfants.
- Il est important de respecter le rythme de l'enfant, 1h30 de jeu lui demande beaucoup d'attention.
- Les accompagnateurs et les joueurs sont invités à respecter les locaux, à prendre soin des jeux utilisés et, après son utilisation, à s'assurer que le jeu est complet et le remettre en place.

Le non-respect de ces règles peut entraîner la radiation de l'adhérent.